Mazarin
3010

Recit veritable

UNIVERSITY OF N.C. AT CHAPEL HILL
00023009165

RARE BOOK
COLLECTION

THE LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF
NORTH CAROLINA
AT
CHAPEL HILL

Mazarin
3010

RECIT VERITABLE

DE CE QVI C'EST PASSE' DE PLVS CONSIDERABLE au Parlement de Paris, & ce qui a eſté fait par ſon ordre, pour le ſeruice du Roy, depuis l'enleuement de ſa Majeſté, fait le 6. Ianuier 1649.

A PARIS,
M. DC. XLIX.

RECIT
VERITABLE
DE CE QUI CE
PASSE DE PLUS CONSIDERABLE
sur l'Abord de Paris, & qui
a été fait par Son ordre, pour la
Seurete du Roy, depuis Icelle
usque de la Majesté, Jusques
Janvier 1649.

A PARIS,
M. DC. XLIX.

RECIT VERITABLE DE CE qui c'eſt paſſé de plus conſiderable au Parlement de Paris, & ce qui a eſté fait par ſon ordre pour le ſeruice du Roy, depuis l'enleuement de ſa Majeſté, fait le ſixieſme Ianuier 1649.

L'Enleuement du Roy hors Paris, ayant fait cognoiſtre à Meſſieurs de Parlement que l'on ſe diſpoſoit à les vouloir perdre & auec eux toute la Ville, comme de tres-obeyſsans ſujets ils eurent recours à tres-humbles prieres, & enuoyerent les Gens du Roy vers la Reine, pour deſtourner cét orage par leurs ſubmiſſions.

Mais leur retour precipité, & le rapport qu'ils firent que l'on ne les auoit voulu entendre, leur ayant fait cognoiſtre que ce remede eſtoit inutile, & pendant qu'ils ne ſongeoient qu'aux ſupplications, l'on inueſtiſſoit la ville de Paris de gens de guerre; ils creurent eſtre obligez à vne iuſte defenſe, & pour cét effet rendirent l'Arreſt du

944.03
M475m
824233 No 3010

huictieſme Ianuier, par lequel ils ordonnerent la priſe des armes pour la defenſe de la ville de Paris, & declarent ſon ennemy, le Cardinal Mazarin.

Le 9. Ianuier 1649.

Ce iour fut employé aux moyens de trouuer de l'argent pour faire ſubſiſter cette iuſte deffence, pourquoy ils reſolurent dans leur Corps, & celuy de Meſſieurs les Maiſtres des Requeſtes vne contribution de neuf cens ſoixante mil liures: Enſuite dequoy la ville s'eſtant trouuée eſbranlée, par les lettres que luy auoit fait eſcrire le Cardinal Mazarin; ſous le nom du Roy, & par la crainte du ſiege; ils la r'aſſeurerent par les teſmoignages d'vne ferme & conſtante reſolution.

Le 10. Ianuier 1649.

Monſeigneur le Duc d'Elbœuf vint dans leur Aſſemblée les aſſeurer que ſi ſes ſeruices leur eſtoient agreables il leur venoit offrir ſa perſonne, ſon bien, ſon ſang & ſa vie, & celles de ſes enfans. A quoy le Parlement ne peût mieux reſpondre que par l'eſlection qu'il en fit de ſon General, dont il preſta vne eſpece de ſerment. Le Duc de Briſſac qui eſtoit auec luy fit vne pareille proteſtation; & furent en ſuite à l'Hoſtel de Ville, & la preſdiſnée Monſeigneur le Prince de Conty, duquel les bons deſſeins eſtoient deſia cognus depuis vn temps conſiderable à Meſſieurs du Parlement

lement, vint en leur Assemblée faire vne declaration pareille à celle de Monseigneur le Duc d'Elbœuf. Et il fut iugé à propos apres vn ample remerciement de remettre au lendemain matin à regler les commandemens, & voir la qualité que l'on luy donneroit.

Le 11. *Ianuier*, 1649.

Messieurs le Prince de Conty, le Duc de Longueuille (qui auoit fait mettre Madame sa femme & Messieurs ses enfans, en l'Hostel de Ville, d'où ils n'ont sorty depuis) le Duc de Bouillon (qui fit apporter auec luy ses quatre petits enfans,) & le Mareschal de la Mothe Houdancour, vinrent en l'assemblée, asseurer de leurs bonnes intentions pour la cause publique. Ils furent accompagnez du Prince de Marcillac, du Marquis de Noirmontier, du Comte de Fiesques, & plusieurs autres Seigneurs de marque.

Là, Monsieur le Duc de Longueuille fit paroistre l'affection qu'il auoit pour la cause commune, en se demettant de toute sorte de commandement, de crainte de contestation entre luy & Monsieur le Duc d'Elbœuf: Monsieur le Prince de Conty fut declaré Generalissime, & Messieurs les Ducs d'Elbœuf & de Bouillon, & le Mareschal de la Mothe Generaux; Monsieur le Duc d'Elbœuf retenant la premiere place au Conseil aprés luy.

Le 12. Ianuier, 1649.

Il fut resolu qu'vn de Messieurs les Presidens au Mortier, outre Monsieur Payen, auquel tout le public est infiniment redeuable, pour auoir releué par sa resolution du 8. les courages qui se trouuoient vn peu esbranlez: Broussel & Menardeau se trouueroient au Conseil de guerre, & fust proposé diuerses choses touchant les leuées.

Le 13. Ianuier, 1649.

Il fut fait rapport de l'estat des leuées, & comme les Regimens de Cauallerie auoient esté resolus, dont le premier auoit esté celuy du Marquis de la Boulaye, qui auoit tesmoigné le premier son affection à la cause du public. Ce mesme iour arriua le Duc de Beaufort, venant ioindre ses interests à la cause commune. La Bastille se rendit aprés quinze volées de Canon.

Le 14. Ianuier 1649.

Vn de Messieurs les Presidens au Mortier fit vn ample recit de ce qui c'estoit passé au conseil de guerre, ou l'on auoit resolu de mettre 14000. hommes de pied, & 6000. cheuaux en campagne, des moyens qu'il falloit pour les faire subsister, & autres choses concernants l'estat present des affaires, & il fut en suite proposé de faire vne taxe sur les Financiers, & ceux qui s'estoient meslez d'affaires pour suruenir aux frais de la

guerre. Puis Monſeigneur le Prince de Conty nomma pour gouuerneur de la Baſtille Monſieur de Brouſſel, & de l'Arcenal Monſieur de Bernay Nicolay.

Le 15. Ianuier 1649.

Les trois Chambres iugerent le procez de Monſieur le Duc de Beaufort, qui fut renuoyé abſous : Puis l'on aſſembla les Chambres, & fut propoſé d'arreſter tous les deniers du Roy, tant des Prouinces que de Paris, ce qui fut remis à la deliberation de l'apreſdinée, qui fuſt employée à donner quelques ordres neceſſaires pour l'armement, & à receuoir la plainte & la proteſtation des Deputez du Parlement de Prouence, qui donnerent parole que toute leur Prouince eſtoit à leur deuotion, & qu'elle ſe ioindroit volontiers aux intereſts du Parlement de Paris.